



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 16 Mars 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 08/03/2023 affichée le 08/03/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Mesdames Agnès BOUDOT, Elise COLIN, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GOTTMANN, Marie-Laure MULOT, et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN (pouvoir Brigitte GILLE), Martine OHNIMUS (pouvoir à Mr AUBERT), Anne VIGUIER (pouvoir à Mme HUSSON) et Messieurs Clément CLAUDEL (pouvoir à M. HUMBLLOT), Patrick DORGET (pouvoir à M. BOXBERGER), Slim HARDIAL.*

***Etai(en)t absent(s)** : Néant.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 22.

Madame Agnès BOUDOT a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (02 Février 2023) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Compte administratif 2022.*
- 2°/ *Compte de gestion 2022.*
- 3°/ *Affectation des résultats de clôture 2022.*
- 4°/ *Taux d'imposition des taxes directes locales.*
- 5°/ *Budget primitif 2023.*
- 6°/ *Fixation des tarifs périscolaires 2023/2024.*
- 7°/ *Participation financière aux différents séjours scolaires.*
- 8°/ *Frais scolaires 2023.*
- 9°/ *Autorisation de recrutement et rémunération des animateurs saisonniers.*
- 10°/ *Fixation des tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs.*
- 11°/ *Etat d'assiette et destination des coupes 2023.*
- 12°/ *Convention relative à l'élaboration d'un diagnostic à la réalisation d'un schéma d'accueil du public : autorisation de signature.*
- 13°/ *Convention relative à l'élaboration d'un plan opérationnel et au partage des frais financiers pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public : autorisation de signature.*
- 14°/ *Bail de chasse.*
- 15°/ *Convention avec le Centre d'Action Sociale de Golbey : autorisation de signature.*
- 16°/ *Création de trois postes d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème Classe.*
- 17°/ *Création de poste(s) non permanent(s) pour accroissement temporaire d'activité.*
- 18°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Compte administratif 2022.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour (le Maire étant sorti pour le vote)

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Excédent global de clôture de **892 398,36 €** réparti de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement** : **Excédent de 1 011 652,54 €**
- **Section d'investissement** : **Déficit de 119 254,18 €.**

2°/ **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

4°/ **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Compte de gestion 2022.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 3 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Affectation des résultats de clôture 2022.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Affecte le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2023 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit.
 - **Compte 1068 Investissement Recettes** : 426 974,69 €.
- Le reste doit être affecté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2023 en report à nouveau.
 - **Compte 002 Fonctionnement Recettes** : 584 677,85 €.

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 119 254,18 €.

Délibération N° 4 –

Finances – Fiscalité – Fiscalité directe locale – Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Fixe les taux des taxes locales comme suit :

- **Foncier bâti** : 41,22 %
- **Foncier non bâti** : 19.55 %.

Délibération N° 5 –

Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budget Primitif 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe au Maire déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 23 voix pour

Adopte le budget communal :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 3 267 034,85 € (Vote par chapitre).

- Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 1 447 749,36 € (Vote par opération et par chapitre pour le non-affecté).

Délibération N° 6 –

Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs périscolaires 2023/2024.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Adopte les nouveaux tarifs et décide de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023.

	Extérieurs	Chantrainois	Tarif préférentiel extérieurs QF<700	Tarif préférentiel chantrainois QF<700
Accueil exceptionnel du matin autorisé -7h15-7h30	0,55 €	0,50 €	0,50 €	0,45 €
Accueil exceptionnel du matin non justifié et non autorisé - 7h15-7h30	1,65 €	1,50 €	1,50 €	1,30 €
Accueil périscolaire du matin - 07h30-08h30	2,10 €	1,60 €	1,60 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du midi autorisé – 13h30-14h00	1,00 €	0,75 €	0,75 €	0,50 €
Accueil périscolaire du soir 16h30-18h00	3,20 €	2,40 €	2,40 €	1,60 €
Accueil exceptionnel du soir autorisé - 18h00-18h30	1,00 €	0,75 €	0,75 €	0,50 €
Accueil du soir non justifié et non autorisé- 18h00-18h30	3,30 €	2,50 €	2,50 €	1,65 €

Délibération N° 7 –

Finances – Divers – Participation communale aux différents séjours scolaires.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Adopte les propositions formulées la commission des affaires scolaires,

Approuve par conséquent le tableau récapitulatif ci-joint et demande à Monsieur le Maire de l'annexer à la présente délibération.

PARTICIPATION AUX SEJOURS SCOLAIRES

LIMITATION A UN SEUL SEJOUR PAR ENFANT ET PAR ANNEE CIVILE

ECOLES MATERNELLES + ECOLES ELEMENTAIRES

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2023
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE OU VOYAGES EDUCATIFS (Séjours courts)	ECOLES DE CHANTRAINE	<u>ELEMENTAIRE</u> : 3.800 €, voyages compris (à verser à la coopérative en 2 fois : 2000 € + 1800 €) Justificatifs à l'appui et participation des parents. <u>MATERNELLE</u> : 2.860 € {2.200 € (grands) – voyage colline (transport compris) 660 € pour les trois autres classes (220 € x 3 classes)}
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE	VILLE D'EPINAL ET AUTRES COMMUNES	PAS DE SUBVENTION

COLLEGES + LYCEES (jusqu'à la Terminale)

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2023
VOYAGES CULTURELS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6.50 € par jour et par élève Limité à 10 jours

Délibération N° 8 –

Finances - Divers – Frais scolaires pour l'année 2023.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Adopte les propositions formulées par la commission scolaire et énonce que les charges correspondantes sont à inscrire au budget primitif 2023 :

1°/ Ecole Élémentaire Robert Desnos :

- Fournitures scolaires : 48 € par élève (y compris l'enseignement des langues) ;
- Opération départ en 6ème : reconduction de cette attribution ;
- Noël : un crédit de 5,30 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Achat de livres : un crédit de 42 € par classe.

2°/ Ecole Maternelle Julia Colin :

- Fournitures scolaires : 41 € par élève ;
- Sorties de proximité : un crédit de 3,20 € par élève à verser à la coopérative scolaire ;
- Noël : un crédit de 5,30 € à verser à la coopérative scolaire.

Délibération N° 9 –

Fonction publique – Personnel contractuel – Autorisation de recrutement et rémunération des animateurs saisonniers.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise le Maire à recruter du personnel contractuel d'encadrement des accueils de loisirs, ainsi que des animateurs diplômés ou non diplômés et à signer les arrêtés de recrutement ;

Fixe la rémunération du personnel des accueils de loisirs des vacances scolaires comme suit :

- Fonction de directeur : 75 € brut par jour,
- Fonction de Directeur Adjoint : 65 € brut par jour,
- Fonction d'animateur diplômé (BAFA) : 55 € brut par jour,
- Fonction d'animateur non diplômé : 40 € brut par jour,
- Fonction animateur surveillant de baignade : 60 € brut par jour ;

Inscrit au budget les crédits afférents à ces dépenses.

Délibération N° 10 –

Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Valide les tarifs de l'A.C.M. selon le tableau ci-après :

	2023			
	Tarif normal		Tarif préférentiel	
	Extérieurs	Chantrainois	Extérieurs QF<700	Chantrainois QF<700
ACM (5 jours)	100 €	78 €	88 €	66 €
ACM (4 jours : jour férié)	80 €	62 €	70 €	52 €
ACM ADOS (5 jours)	145 €	123 €	127 €	104 €
ACM ADOS (4 jours : jour férié)	117 €	98 €	102 €	83 €

Délibération N° 11 –

Domaine et patrimoine – Divers actes de gestion du domaine privé – Forêt : état d’assiette et destination des produits pour l’exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, adjoint au Maire délégué à la forêt.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Demande à l’O.N.F. d’asseoir les coupes tout en proposant de fixer la destination de ces dernières comme suit :

- Parcelles 6t, 8t, 12a : en affouages façonnés par les habitants ;
- Parcelle 15a : exploitation en régie des grumes et vente de celles-ci façonnées, bord de route.

Les houppiers et petits bois seront également exploités en régie et les stères vendus en 4 m bord de route.

Les éventuels chablis émanant d’autres parcelles seront exploités en régie, les grumes vendues bord de route et les houppiers et petits bois délivrés en affouage aux habitants.

Décide de laisser à l’Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles définitives des produits sus-désignés.

Délibération N° 12–

Commande publique – Divers types de contrats – Forêt - Convention relative à l’élaboration d’un diagnostic à la réalisation d’un schéma d’accueil du public dans la première couronne spinalienne : autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, adjoint au Maire délégué à la forêt.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Annule la délibération n° 5 du 29 septembre 2022 relative à l’élaboration d’un schéma d’accueil du public dans la première couronne spinalienne,

Approuve sur la base du projet ci-joint, la convention relative à l’élaboration d’un diagnostic préalable à la réalisation d’un schéma d’accueil du public autour de la 1^{ère} couronne spinalienne,

Précise que la Ville d'Epinal est désignée porteur du projet,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Délibération N° 13-

Commande publique – Divers types de contrats – Forêt - Convention relative à l'élaboration d'un plan opérationnel et au partage des frais financiers pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public dans la première couronne spinalienne : autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, adjoint au Maire délégué à la forêt.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Annule la délibération n° 5 du 29 septembre 2022 relative à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public dans la première couronne spinalienne,

Approuve, sur la base du projet ci-joint, une convention relative à l'élaboration d'un plan opérationnel et au partage des frais financiers restant à charge dans le cadre du marché public pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public autour de la 1^{ère} couronne spinalienne,

Dit, en lui permettant de faire toutes demandes de subventions qui s'inscriraient dans le cadre de l'élaboration dudit plan opérationnel, que la Ville d'Epinal est désignée pilote du projet,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Délibération N° 14 –

Domaine et patrimoine - Locations – Renouvellement du bail de chasse.

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE, adjoint au Maire délégué à la forêt.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour, *monsieur VALDENNAIRE ayant quitté la séance pour laisser le conseil municipal procéder au vote.*

Adopte la formule de la location amiable au profit de la Société de Chasse de Chantraine,

Approuve le bail de neuf ans et le prix annuel de location de 300 € fixe sur la durée du bail,

Autorise le Maire à signer ce contrat.

Délibération N° 15 –

Commande publique – Divers types de contrats – Convention « Mercredis récréatifs » : autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur BOXBERGER, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « *Mercredis récréatifs* » avec l'association des Usagers du Centre Social Louise Michel de Golbey.

Délibération N° 16 –

Fonction publique – Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. – Créations et transformations d'emplois – Création de trois postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe et d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs du personnel communal en procédant aux créations de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et aux suppressions de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif territorial.

Délibération N° 17 –

Fonction publique – Personnel contractuel – Créations et transformations d'emplois contractuels – Création de postes pour accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour

Adopte la proposition du Maire de pouvoir recruter des agents contractuels de droit public au nombre maximum de 4 pour 2023) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Modifie le tableau des emplois,

Inscrit au budget les crédits correspondants,

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17 mars 2023,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Puis le conseil municipal est informé :

par Monsieur le Maire que les travaux d'assainissement et de voirie rue du Général de Gaulle débuteront le 20 mars. Une réunion publique avec les riverains sera organisée le 24 mars 2023 à 18 heures à la salle Serpolier de la Maison Grandemange.

Un groupe de travail s'est réuni le **mercredi 1^{er} mars 2023 à 18h00** pour travailler sur la mise en place d'une **action sociale pour les employés** de la collectivité.

Ce groupe est composé de Mesdames HUSSON et BOUDOT et de Messieurs BARBAUX, AUBERT, VALDENNAIRE, CHAPON, ROBERT, HARDIAL et NOIRTIN. Les conclusions des réflexions du groupe de travail seront présentées à la prochaine réunion du conseil municipal.

Les travaux de réalisation du terrain multisports commenceront début avril.

- **Monsieur VALDENNAIRE** informe qu'il travaille actuellement avec Madame HINGRAY sur l'organisation de la cérémonie des **CHAN'TROPHEES** ; cette dernière se déroulera le 5 mai 2023.

- **Madame GILLE** remercie les bénévoles ayant participé à l'organisation du repas des Aînés.

Dates à retenir :

- **24 mars 18h00** : réunion publique à la salle Serpolier,
- **25 mars 14h30** : pose de la première pierre de la maison médicale (allée Paul Decauville),
- **31 mars 16h00** : présentation du projet de réseau de chaleur,
- **1^{er} avril 10h30** : inauguration du Square des Têtards et de la salle rue des Roses de Noël,
- **5 mai** : Cérémonie des Chan'trophées,
- **23 juin** : Champs Golo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire,

Marc BARBAUX

La Secrétaire de séance,

Agnès BOUDOT

Présent Procès-verbal affiché le 14 AVR. 2023